

LES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION 2021-2027

Webinaire du 26/03/2024

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

VOTRE PROJET BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DU PROGRAMME ? FAITES-LE SAVOIR !

AFFICHEZ LE SOUTIEN DU PROGRAMME

AVEC LE LOGO DU PROGRAMME

Le logo du programme Interreg France-Italie 2021-2027 doit figurer sur tous les supports d'information et de communication se rapportant à votre projet, internes et externes et sous toutes leurs formes.

Le logo du programme comprend trois éléments indissociables :

1. La mention du fond Interreg
2. L'inscription « France-Italia ALCOTRA » **NB:** n'oubliez pas qu'ALCOTRA est un acronyme et qu'il doit donc toujours être écrit en majuscules **ALCOTRA**
3. L'emblème de l'UE composé d'un drapeau et de la mention « Cofinancé par l'Union Européenne »

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

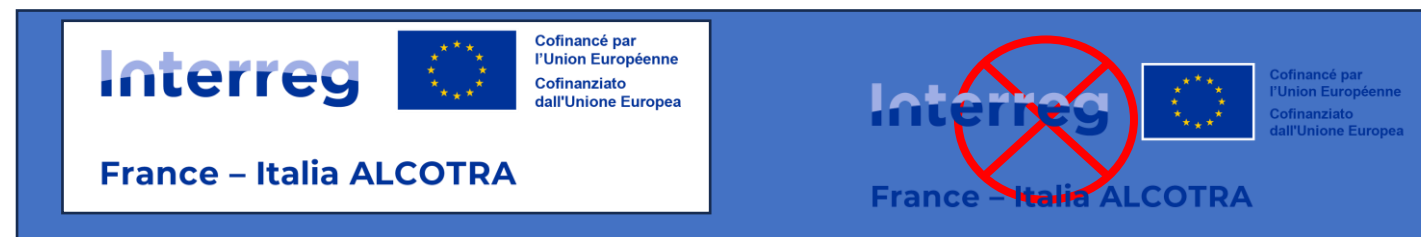
Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Ayez les bons réflexes !

- Privilégier l'utilisation du logo en couleur sur fond blanc.
- Sur un fond sombre, le logo doit être placé dans un rectangle blanc.
- L'utilisation de la version noir et blanc est autorisée si la couleur n'est pas disponible ou lorsque l'utilisation d'une version monochrome est nécessaire à l'impression.
- Veiller à ne pas inverser, déformer, étirer, incliner ou modifier le logo de quelque manière que ce soit.



France – Italia ALCOTRA



France – Italia ALCOTRA



France – Italia ALCOTRA



France – Italia ALCOTRA



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



Interreg
ALCOTRA



Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale

Ayez les bons réflexes !

Si le logo du programme est positionné à côté d'autres logos :

- L'emblème de l'Union européenne (drapeau bleu étoilé) doit être au moins de la même hauteur que le plus grand des autres logos.



- L'alignement des logos se fait par le milieu (pas d'alignement par le haut ou par le bas).



- Veiller à garder un espace raisonnable entre le logo du programme Interreg et les autres logos.



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

AVEC UN SITE INTERNET ET/OU UNE PAGE DE MÉDIA SOCIAL

> Si vous disposez d'un site internet, vous devez faire apparaître sur la page dédiée au projet :



- 1. Le logo du programme et des autres co-financeurs
- 2. Un lien vers le site interreg-alcotra.eu
- 3. Le nom du projet
- 4. Une description succincte du projet comprenant son objectif principal, les résultats attendus, et qui met en évidence le soutien financier apporté par le fonds.

> Si vous disposez d'une page sur les réseaux sociaux, vous devez également mentionner le soutien financier octroyé par le programme.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

L’AFFICHE



- Pour les **projets dont le coût total est inférieur ou égal à 100 000 €**, vous devez réaliser une affiche de **format A3 minimum**, ou un affichage électronique équivalent, qui comporte le logo Interreg France-Italie 2021-2027 ainsi que des informations sur le projet : intitulé du projet, bénéficiaire, objectif principal du projet, mention du soutien apporté par l’Union européenne (FEDER).
- L’affichage doit se faire pendant toute la durée du projet, dans un lieu bien visible par le public (hall d’accueil ou entrée d’un bâtiment par exemple).

Interreg



Cofinancé par
l’Union Européenne
Cofinanziato
dall’Unione Europea

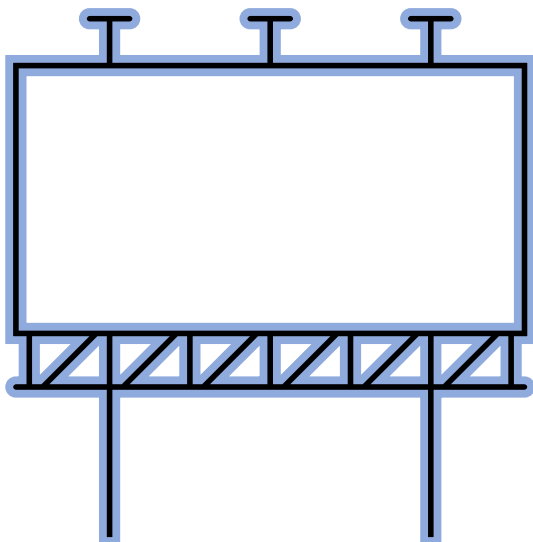
France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

LA PLAQUE OU LE PANNEAU PERMANENT



- Pour les projets dont les dépenses comprennent des **investissements matériels, l'achat d'équipement ou l'installation d'équipement acheté et dont le coût total est supérieur à 100 000 €**, l'affichage d'une plaque ou d'un panneau est obligatoire. Celui-ci comporte les mêmes informations que l'affiche (logo du programme et informations sur le projet).
- La plaque/le panneau doit être apposé de façon pérenne dans un lieu visible du public, dès le démarrage physique du projet.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



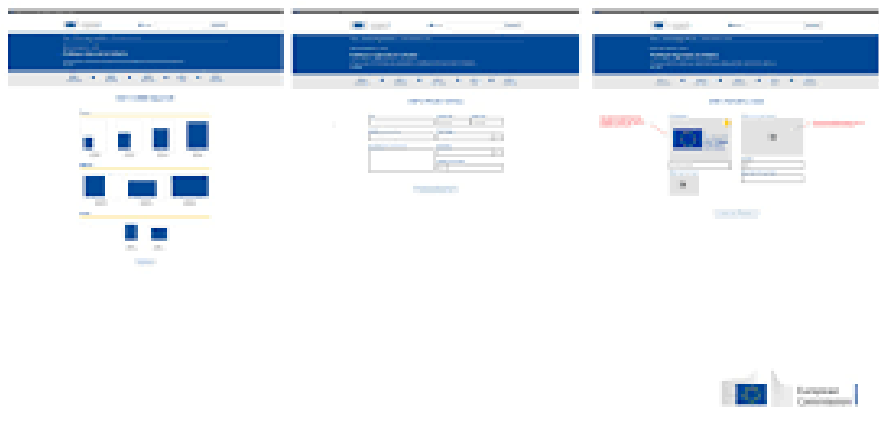
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

ONLINE GENERATOR

La Commission européenne met à disposition un générateur d'affiches, de panneaux et de plaques, permettant d'uniformiser la communication réglementaire sur les projets cofinancés par l'Union européenne.

Online generator



Pour gagner du temps, je peux préparer en amont les éléments suivants :

- Une ou plusieurs images de qualité, avec le crédit le cas échéant
- Les logos nécessaires (porteur de projet, partenaires...). L'emblème de l'Union européenne et la mention du cofinancement s'afficheront automatiquement.
- Le titre du projet (60 signes maximum)
- Une description du projet (entre 200 et 400 signes)
- Les dates de début et de fin du projet
- Le budget total du projet ainsi que le montant de cofinancement de l'Union européenne accordé au projet
- Le site Internet du projet, le cas échéant

Vous êtes prêts ? C'est parti !

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

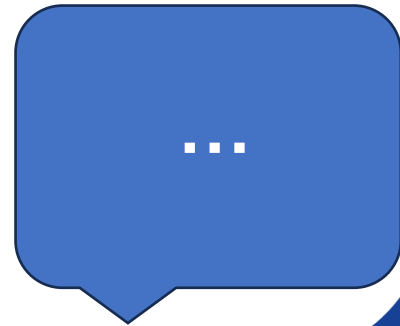
ACCOMPAGNEMENT

Un mini guide de communication est disponible sur le site du programme dans l'espace « [Document et Ressources](#) ». Retrouvez-y le [logo Interreg France-Italie ALCOTRA](#)!



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à contacter la chargée de communication du Programme ou le gestionnaire en charge de votre dossier !

Nous vous rappelons que l'autorité de gestion se tient à votre disposition pour vous accompagner !



GUIDE DE COMMUNICATION

UN NOUVEAU LOGO

pour plus d'impact à travers toute l'Europe

VERS PLUS DE SIMPLICITÉ POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Ce nouveau logo ouvre la voie des obligations de communication simplifiées pour les bénéficiaires de la période 2021-2027. Ce seul logo regroupe toutes les mentions à afficher sur les supports réalisés par les projets. Ainsi, les bénéficiaires peuvent consacrer davantage de leur temps au fond, plutôt qu'à la forme de leur communication.

LES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 2021-2027 POUR LE PROGRAMME INTERREG V1A FRANCE-ITALIE ALCOTRA

La communication contribue au succès d'un projet. L'objectif de la communication autour des projets est de rendre visible l'action concrète de l'Union européenne et l'impact positif des fonds européens sur le quotidien des citoyens du territoire ALCOTRA. Cet objectif comporte des obligations pour chaque bénéficiaire en matière de transparence et de communication, conformément à l'article 36 du règlement (UE) 2021/1059.

Ce document présente les obligations minimales à respecter, mais les porteurs sont encouragés à communiquer et à informer largement sur ces financements, tout au long du projet.

www.interreg-alcotra.eu

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorità de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

France – Italia ALCOTRA



Autorità de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

CULTIVEZ LES BONNES PRATIQUES !

Les obligations de communication sont examinées dans le cadre des contrôles, y compris le contrôle de service fait des dépenses transmises lors des demandes de remboursement

C'est à vous que revient la charge de la preuve de publicité !

Gardez la trace de toutes vos actions de communication : brochures, vidéos, articles de presse, captures d'écran de la publicité sur votre site internet et/ou des publications sur les réseaux sociaux, photo de votre affiche explicative/panneau permanent, etc.

! Les obligations de publicité sont à appliquer dès la demande d'aide européenne. En cas de non-respect des obligations de publicité, le bénéficiaire s'expose à des sanctions financières. Il peut lui être retiré jusqu'à 2% du soutien financier accordé par le programme pour son projet.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

PARLEZ-NOUS DE VOTRE PROJET !

Au-delà de ces obligations, vous souhaitez valoriser votre projet?

C'est simple ! Il suffit de:

- nous renvoyer la fiche projet type complétée et accompagnée d'une ou plusieurs **photos haute définition** libres de droits et, si vous en disposez, d'une vidéo témoignage de bonne qualité que nous pouvons mettre en ligne sur le **SITE INTERNET** du Programme **ALCOTRA** voire sur nos réseaux
- Répondre au Conseil des jeunes ALCOTRA. Tous les projets Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027, qui rassemblent un certain nombre de critères de la Charte du label, répondant aux défis des nouvelles générations, peuvent prétendre au **LABEL JEUNES!**
- Participer aux **ÉVÈNEMENTS (et webinaires)** de l'AG: temps fort du Programme pour réunir les porteurs de projet et leur donner visibilité et occasion de mise en réseau
- **BASE DE DONNÉES**: elle fait partie intégrante des missions de capitalisation du Programme. Les informations sont fournies directement par les centaines de projets qui constituent l'univers du Programme ALCOTRA depuis 2014.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

NOUS VOUS INFORMONS QUE LES DONNEES SONT PUBLIÉES

DANS LES CONVENTIONS MATERIEL DE COMMUNICATION COPYRIGHT FREE

En résumé: tout ce qui est produit par le bénéficiaire pour valoriser un projet peut être utilisé par les institutions européennes

- La base légale : article 49 alinéa 6 du RPDC.
« L'autorité de gestion veille à ce que les matériels de communication et de visibilité, notamment au niveau des bénéficiaires, soient mis à la disposition, sur demande, des institutions, organes ou organismes de l'Union, et à ce qu'une licence non exclusive, irrévocable et exempte de redevance soit accordée à l'Union, lui permettant d'utiliser ces matériels et tous les droits préexistants qui y sont attachés conformément à l'annexe IX. Cela n'entraîne ni coûts supplémentaires importants ni charge administrative importante pour les bénéficiaires ou l'autorité de gestion. »

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Les obligations de communication... **C'EST AUSSI UNE BELLE OPPORTUNITÉ DE DONNER DE LA VISIBILITÉ À VOTRE PROJET !**

Voici quelques conseils pour vous accompagner dans la mise en place d'une communication efficace autour de vos projets :

- **INFORMEZ L'AUTORITÉ DE GESTION** et le service instructeur

Elle peut vous accompagner dans vos actions de communication et relayer l'information aux différentes étapes de la vie de votre projet.

- **PRIVILÉGIEZ UNE PRÉSENCE ACTIVE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX** pour faire connaître votre projet, accroître sa notoriété et dialoguer avec vos cibles. Pensez à solliciter le compte LinkedIn du programme (@Interreg France-Italia) et à utiliser #InterregALCOTRA
- **APPUYEZ-VOUS SUR LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS** qui deviendront des relais indispensables pour la réussite de vos projets.
- **ORGANISEZ DES ÉVÉNEMENTS** autour de votre projet pour inviter vos partenaires et favoriser les échanges. Profitez également des événements officiels pour communiquer.
- **COMMUNIQUEZ AVEC LA PRESSE** car elle peut vous assurer une couverture et une visibilité de choix auprès de différentes cibles grâce à des outils efficaces comme le dossier et le communiqué de presse.
- **CRÉEZ UN SITE INTERNET ATTRACTIF** et mettez-le à jour régulièrement dès que votre projet avance.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Créez ou enrichissez un site Internet avec un CONTENU ATTRACTIF

La recherche d'information s'effectue d'abord sur internet, que l'on soit professionnel ou particulier. Il est donc essentiel de pouvoir mettre à disposition de l'information sur son projet pour le rendre visible auprès de tous, via le web. Qu'il s'agisse de la création d'un site internet ou d'une nouvelle page web sur un site existant, voici les informations à retenir :

- Connaître les besoins et attentes de la cible pour mieux y répondre
- Créer un contenu unique
- Communiquer sur les avancées du projet de façon très visuelle (style infographie, images)
- Soigner, varier et optimiser les médias : qualité des images/ photos (jpeg, png, résolutions adaptées) et des vidéos (hébergement YouTube, vidéo et Dailymotion ou format web : webm, ogv, mp4).
- Utiliser des images/photos libres de droits ou avec l'accord de tiers et indiquer les crédits photos
- Vérifier que tous les liens sont cliquables
- Développer le site pour qu'il soit compatible avec tous les types d'écrans (ordinateurs, tablettes et smartphones) et veiller à assurer la « pérennité » de l'hébergement du site



Europe en Normandie
817 follower
1s · 🌐

C'est Maître Léopard-Yoda qui le dit ! 🗣️🐾

La règle n° 1 des obligations de publicité : afficher l'**#emblème** de l'Union européenne sur l'ensemble de vos supports en lien avec votre projet financé par les fonds européens.

La Région Normandie vous accompagne afin de respecter l'ensemble des règles de publicité de l'**#Europe** pour votre projet :

- 📄 Un guide est disponible en ligne sur notre site : <https://lnkd.in/e8Zhg5Xm>
- 📞 En cas de doute, contactez votre interlocuteur Région !

#EuropeEnNormandie #FESI #UE

Vedi traduzione



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Points d'attention BONNES PRATIQUES, OUTILS ET OPPORTUNITÉS

Campagnes EU ou nationales

- REGIOSTAR: [Home | REGIOSTARS \(regiostarsawards.eu\)](#)
- INTERREG SLAM: [Interact | Interreg Slam \(interact-eu.net\)](#)
- EU Green Week 2024: Towards a water resilient Europe: [EU Green Week 2024 - European Union \(europa.eu\)](#)
- JOLI MOIS DE L'EUROPE: Autour du 9 mai, date de la Fête de l'Europe, et tout au long du mois de mai, les bénéficiaires de fonds européens et acteurs de l'Europe au sein des territoires organisent des événements visant à faire connaître à leurs partenaires et au grand public la finalité de l'action européenne. En France, cette campagne est déclinée autour du Joli Mois de l'Europe. Portes ouvertes, expositions, débats, réunions d'informations... Au-delà du Joli Mois l'Europe, vous pouvez renseigner et ainsi valoriser vos événements tout au long de l'année en les inscrivant à l'agenda: <https://openagenda.com/europeidf/contribute>
- Interreg Volunteer Youth (IVY): [IVY Project Note PROJECT-PARTNER-v.-16.02.2022-1.pdf \(interregyouth.com\)](#)

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

France – Italia ALCOTRA

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Points d'attention **BONNES PRATIQUES, OUTILS ET OPPORTUNITÉS**

IA : à la recherche d'un équilibre

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la sphère de la communication a commencé à se développer, elle peut également offrir un soutien pratique à la communication des projets.

Domaines dans lesquels les outils d'IA peuvent déjà soutenir la communication des projets:

- RÉDACTION → chat GPT, google Bard
- VISUELS → Midjourney, canva AI
- LOGOS → Bing



- RÉPÉTITIONS,
- IMPERFECTIONS ;
- STANDARDISATION, MANQUE D'ORIGINALITÉ

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027


www.interreg-alcotra.eu

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027